



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°14-17

L'an deux mille quatorze, à 14h

Le 2 juillet, à Verdun (Meuse)

Date de convocation	3 juin 2014
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	37 titulaires
+ Suppléants	37 suppléants
+ Présents	28
+ vote par procuration	0

Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY
M. Jack COLLINET
M. Jean-François DAMIEN
M. Bernard DEKENS
M. Patrick FOSTIER
M. Pascal GILLAUX
M. Guy JOSEPH
M. Gilbert LECLERCQ
M. Pascal MILLOT
M. Pierre PANDINI
M. Claude PHILIPPE
Mme Morgane PITEL
M. Jean-François THOMAS
M. Alain VERNEAU

Mme Béatrice BONNIN
M. Daniel COURTAUX
M. André DEGUIS
M. Claude FAUVET
Mme Anne GRANDHAYE
M. André JANNOT
M. Eddy LAURENT
M. Pascal MAUROY
M. Jean PANCHER
M. Robert PASCOLO
M. Bernard PIERQUIN
M. Jean-Pierre RENVOY
M. Franck TUOT
M. Claude WALLENDORFF

Résultat du vote

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°14-17

Objet de la délibération :

Autorisation de recrutement d'agents non titulaires pour le remplacement d'agents momentanément indisponibles

Le Comité Syndical de l'EPAMA autorise le Président à recruter des agents non titulaires de droit public pour assurer le remplacement d'un agent titulaire ou non titulaire sur un poste permanent, conformément à l'article 3 de la Loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le Président de l'EPAMA,

Jean-Paul BACHY

